

Champlan, le 22 octobre 2020

A l'attention des présidents et chefs techniques des clubs valaisans

Synthèse de la 11^e séance de la commission technique de la FVA-WLV

La commission technique de la FVA-WLV a siégé le 24 septembre 2020, à Vétroz. Vous trouverez ci-dessous les principaux éléments discutés lors de cette rencontre. Certaines décisions ou discussions resteront cependant confidentielles.

1. Liquettes et tops FVA-WLV

Le stock des liquettes et tops de la FVA-WLV, principalement utilisés dans le cadre de la CoAVR et du Match des 6 cantons, n'est plus suffisant. Dès lors, une commande va être passée afin de compléter ces stocks. Le comité central prendra contact avec la CoAVR pour une éventuelle participation financière.

2. Directives de soutien aux athlètes

Dans le souci de la transparence des différents soutiens alloués aux athlètes méritants, une directive a été établie. Pour qu'un.e athlète puisse s'attendre à obtenir un soutien de la part de la FVA, il.elle doit remplir les conditions suivantes :

- Être licencié dans un club d'athlétisme affilié à la FVA-WLV ;
- Être âgé.e entre 14 et 22 ans (catégories U16 à U23) ;
- S'engager moralement à poursuivre ses activités sportives l'année suivante (être licencié lors de l'année N+1) ;
- Être disponible auprès de la FVA pour une activité de représentation ou une aide lors d'une manifestation (cas extrêmement rares et occasionnels) impliquant la FVA ou la CoAVR.

Il est précisé que :

- Seuls les résultats en catégorie individuelle seront pris en compte pour le soutien. Les récompenses par équipe se font d'ores et déjà dans le cadre de la CoAVR.
- Les catégories Hommes et Femmes (> U23) peuvent espérer obtenir une récompense en constituant un dossier de demande de soutien adressé au comité central de la FVA. Ce dernier devra comprendre, au minimum, les informations suivantes :
 - o Profil complet de l'athlète, principaux résultats, records et meilleures performances, projets futurs, liste des frais et dépenses annuelles (justification de la demande de soutien) et lettre de motivation.
- Les athlètes, toutes catégories confondues, qui souhaitent / estiment mériter un soutien supplémentaire doivent également monter un dossier de soutien (cf. point précédent).

Ce concept de soutien démontre la volonté de la FVA de soutenir davantage la relève sportive valaisanne. Le comité central, en discussion avec la commission technique, se réserve le droit d'octroyer, de manière libre, un soutien à un ou plusieurs athlètes qu'il estime méritant.

Pour rappel, ce concept représente un soutien pour la saison future de l'athlète basé sur la saison précédente et non pas une récompense unique. Elle se base sur les principaux résultats, les performances de la saison, les records VS ou CH ainsi que les sélections nationales ou une participation à une compétition internationale.

Concernant les soutiens financiers 2019 pour les athlètes valaisans, ils seront attribués d'ici fin décembre 2020 et selon les critères des années précédentes, à savoir :

- Une médaille en championnats suisses (individuelle ou par équipes) ;
- Une sélection en équipe nationale ;
- Une participation à une compétition internationale ;
- Un record valaisan et/ou suisse.

3. COVID-19

La COVID-19 a fortement impacté notre sport tant sur le plan sportif qu'administratif.

Au niveau de la Fédération valaisanne d'athlétisme, les effets du COVID-19 ne se sont pas encore fait ressentir puisque l'attribution du montant du Fonds du sport intervient en fin d'année pour l'année suivante. Au vu de ce fait, la FVA doit établir un budget « crise » 2021 voire 2022 restrictif et prudent afin d'éviter toutes situations financières problématiques.

La FVA se doit d'anticiper les années à venir et assurer la pérennité de la fédération.

4. La relève sportive

La commission technique soulève une problématique vécue ou ressentie dans l'athlétisme valaisan. Il n'y a pas forcément de solution « clé en main » mais il serait judicieux d'y réfléchir et de voir son évolution.

On constate un manque cruel de la relève en Valais, notamment au niveau des techniciens (sauteurs et lanceurs, principalement). Pour preuve, il n'y a que très peu d'athlètes qui ont réalisé les limites (limites des championnats suisses) pour intégrer les cadres valaisans 2020 - 2021. Ce chiffre corrobore avec la faible participation des athlètes valaisans aux championnats suisses U16 / U18 de cette année.

5. Infrastructures des lancers en Valais

En Valais, nous sommes actuellement confrontés à une problématique pour les disciplines de lancers, notamment des aires et places de lancers. Il est presque impossible de lancer le disque, le marteau ou le javelot en Valais. Les raisons sont diverses : absence d'infrastructures de lancers, interdiction communale ou encore manque de normes de sécurité des infrastructures.

Le comité central souhaite donner l'alarme auprès des clubs dont la ville possède un stade pour que ces derniers puissent informer leurs autorités communales respectives de cette problématique et d'essayer de la résoudre. La FVA viendra également en soutien et prendra contact avec les autorités cantonales, respectivement l'Office cantonal du sport.

6. Nomination des nouveaux membres de la commission technique

Le comité central a approuvé la nomination de quatre nouveaux membres dans la commission technique de la FVA-WLV :

- M. Laurent Carron, entraîneur des cadres valaisans de lancers
- M. Michaël Ravedoni, président de la CoAVR
- M. Loann Gabioud, responsable du camp des jeunes talents (camp d'Ovronnaz)
- M. Allan Bonjour, entraîneur des cadres valaisans de demi-fond / fond

Pour information, M. Valentin Zufferey et Mme Sandra Judith Constantin cessent leurs activités d'entraîneurs des cadres valaisans de demi-fond / fond. Le remplacement est assuré par M. Allan Bonjour, actuellement entraîneur au CA Sierre DSG et entraîneur A Swiss Athletics.

Vous trouverez sur le site internet de la FVA, la liste complète des membres de la commission technique de la FVA-WLV.

7. Structure des cadres valaisans et du team jeunesse 2020 - 2021

Team jeunesse

Team jeunesse	Boris Zengaffinen
	Conrad Zengaffinen

Cadres valaisans

Demi-fond / fond	Allan Bonjour
Haies courtes	---*
Haies longues	Julien Quennoz
Sprint	Julien Quennoz
	Kevin Andrey
Lancers	Michaël Duc
	Laurent Carron
Perche	Boris Zengaffinen
Hauteur	Nathalie Duc
Longueur	---*
Multiple	Flavien Antille

* Les cadres valaisans de saut en longueur et de haies courtes n'auront pas lieu durant la saison 2020 - 2021.

La saison 2020 - 2021 des cadres valaisans reprendra officiellement lors de la semaine 44, soit entre le 26 octobre et le 1^{er} novembre 2020.

8. Critères d'admission pour les structures SAF et les mesures individualisées

Un athlète souhaitant intégrer une structure SAF ou faisant la demande pour des mesures individualisées de sport devra remplir les critères suivants :

- être âgé de minimum 14 ans révolus (exception pour le trail : minimum 18 ans révolus)
- être membre d'un club d'athlétisme affilié à la Fédération valaisanne d'athlétisme ;
- être sélectionné dans les cadres valaisans ou le team jeunesse ;
- ou sélectionné dans un cadre national ou un CNP de Swiss Athletics ;
- et avoir atteint les limites officielles pour les championnats suisses ;
- ou détenir, au minimum, un Swiss Olympic Talend Card de niveau régional ;
- ou sur décisions du comité de la commission technique.

9. Date des prochaines séances

- 12^e séance de la commission technique : jeudi 22 avril 2021
- Séance des présidents et chefs techniques valaisans : jeudi 12 novembre 2020

Pour toutes questions, remarques et/ou besoin de précisions, vous pouvez sans autre me contacter par e-mail ou téléphone. Vous trouverez mes coordonnées dans le pied de page du document.

Je vous présente, chères et chers amis.es de l'athlétisme, mes plus cordiales salutations.

Pour la FVA-WLV



Le président de la commission technique
Kevin Andrey